



Extrait du registre des décisions

Bureau du 11 février 2021

n° 015-21

Objet : RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -
Chambéry	Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

conseillers excusés : 8

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 février 2021

délibération n° 015-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, informe qu'une consultation a été lancée pour les travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune.

En effet, la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune a été construite en 1999, puis réhabilitée en 2015 par la création d'une extension pour le traitement des boues et l'aération. Située dans une zone soumise à l'influence du tourisme, la station d'épuration possède une capacité de 2 000 équivalents habitants (EH) en basse saison et de 4 100 EH en haute saison.

La filière de traitement est adaptée à cette particularité en fonction de la saison :

- lit bactérien durant la basse saison,
- lit bactérien et bassin d'aération avec zone de contact durant la haute saison.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de 2015, une armoire électrique dédiée à l'extension a été ajoutée à l'armoire d'origine. Toutefois, l'armoire d'origine, dans un état moyen, nécessite un renouvellement. De plus, bien que l'armoire issue de l'extension soit récente, elle présente des défauts qui causent des dysfonctionnements dans l'automatisme ainsi que des difficultés d'exploitation. Enfin, à l'occasion de ces travaux, le site sera intégré dans le système de supervision de l'assainissement.

Le marché fait l'objet d'un seul lot.

La consultation publiée le 27 novembre 2020 a donné lieu à la remise de 6 offres d'entreprises ou groupements d'entreprises. Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- valeur technique : 55 %,
- prix des prestations : 30 %,
- garanties particulières : 15 %.

La commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021 a émis un avis favorable à l'offre de l'entreprise Perrin Electric pour un montant de 266 447 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune à l'entreprise Perrin Electric,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 015-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24924H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24924H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au